CONSEIL CONSULTATIF POUR LES EAUX OCCIDENTALES SEPTENTRIONALES | NORTH WESTERN WATERS ADVISORY COUNCIL | CONSEJO CONSULTIVO PARA LAS AGUAS NOROCCIDENTALES

PROJET DE COMPTE-RENDU

COMITÉ EXÉCUTIF

Hôtel NH, Saint-Jacques-de-Compostelle

Mercredi 15 mars 2023

1 Bienvenues et présentations

Le Président Emiel Brouckaert a souhaité la bienvenue à tous les participants présents dans la salle et en ligne.
Anais Mourtada (CNPMEM), Jean-Marie Robert (LPDB), Kenatea Chavez-Hey (ANOP) et Bruno Dachicourt (ETF) ont fait parvenir leurs excuses. Afin d'atteindre le quorum, John Woodlock a désigné John Lynch comme mandataire, Jean-Marie Robert a désigné Gérald Hussenot Desenonges, Kenatea Chavez-Hey et Sander Meyns ont désigné Emiel Brouckaert.
L'ordre du jour est adopté.

2 Discours introductif de Rosa Quintana, Conselleira do Mar

Le Président souhaite la bienvenue à Mme Quintana, Conselleira do Mar, et la remercie de s'être jointe aux membres et pour le soutien de la Xunta de Galicia à ces réunions du CCEOS.

La Conselleira a souhaité la bienvenue en Galice à tous les participants. Elle déclare qu'il y a "plus de choses qui nous unissent que de choses qui nous séparent" et estime qu'il existe un lien entre la Galice et ce Conseil consultatif en raison de la présence de la flotte galicienne dans les eaux communautaires occidentales septentrionales, du fait que le Groupe de travail 2 (mer Celtique et ouest de l'Écosse) est dirigé par un Galicien, Suso Lourido, directeur de l'OPP Puerto de Celeiro, ainsi que des impacts communs liés à des défis tels que l'énergie renouvelable offshore et les zones marines protégées.

« L'objectif de tous est de continuer à progresser dans la préservation, qui est le meilleur outil pour protéger les fonds marins ; évidemment de manière proportionnelle, équilibrée et compatible avec une activité de pêche durable pratiquée par une flotte responsable telle que celle de notre région. »

Selon elle, cet objectif subit de sérieux revers de la part de ceux qui devraient être les principaux agents de la protection de cette activité, identifiant le veto sur la pêche de fond comme « une décision arbitraire, sans base scientifique suffisante pour légiférer sur cette protection avec une approche écosystémique afin de garantir le moindre impact ». Elle rappelle que les efforts réalisés par le secteur de la pêche dans le passé doivent être valorisés, mais estime que la Commission européenne oublie peut-être l'une des maximes de la Politique Commune de la Pêche, à savoir que tout acte législatif doit être cohérent avec les implications socio-économiques de l'activité dans ces zones.

DRAFT

Selon la Conselleira, ce veto portera préjudice à la flotte communautaire, et plus particulièrement à la flotte galicienne qui, ces dernières années, a généré en moyenne 27 000 tonnes de produits, soit une valeur d'environ 90 millions d'euros par an. Elle indique que l'industrie de la pêche est confrontée à un certain niveau d'incertitude, notamment en ce qui concerne l'interdiction du chalutage dans 87 zones des eaux communautaires, ainsi qu'en ce qui concerne la stratégie de la Commission européenne visant à étendre l'interdiction du chalutage à 30 % des eaux européennes d'ici 2030. De son point de vue, la Commission établit une tendance inacceptable en continuant à blâmer l'industrie de la pêche pour les maux de l'environnement marin et en adoptant des mesures sans en évaluer l'impact. Ces décisions ne tiennent pas compte des réalités du secteur maritime et de la pêche qui existe depuis des siècles.

Elle confirme que la Galice soutiendra le gouvernement espagnol dans sa lutte contre les plans de la Commission et appelle tous les acteurs de la pêche dans l'UE à continuer à œuvrer pour mettre un terme à ces décisions et à présenter un front commun fort au niveau européen, afin de faciliter la communication permanente et le renforcement de la collaboration entre les régions ayant des intérêts similaires en matière de pêche.

Le Président remercie Mme Quintana et indique que certains de ces points seront abordés aujourd'hui au cours de la présente réunion.

Patrick Murphy souhaite la bienvenue à la Conselleira do Mar et la remercie pour son soutien à l'industrie. Llibori Martinez fait écho à ces propos. La Conselleira estime que la pêche commerciale et la pêche récréative ont un avenir commun. En Galice, les meilleurs avis scientifiques sont appliqués. Il est entendu que la profession agit de manière très responsable et durable et que les décisions arbitraires prises au niveau de l'UE visent à décourager les jeunes d'entrer dans la profession. Elle déclare que la Commission ne valorise pas le travail des pêcheurs et des producteurs de denrées alimentaires en général.

Suso Lourido remercie la Conselleira pour sa présence et son soutien et partage le point de vue galicien sur la façon dont l'industrie suit un objectif commun.

Le président a déclaré que le défi est clair et que le rôle du CC est de créer un avis unanime dans les eaux occidentales septentrionales.

3 Points à traiter de la dernière réunion

1	Le Secrétariat assurera le suivi de la question des eaux usées au Royaume-Uni et envisagera la préparation d'un avis si nécessaire.
	Sujet ajouté aux points horizontaux pour le forum inter-AC sur le Brexit
2	Le ComEx a approuvé les changements proposés dans le texte qui sera partagé avec le ComEx du CC pour les stocks pélagiques (PELAC) pour approbation.
	Avis soumis à la Commission le 11 octobre, réponse reçue le 28 février 2023
3	Le président soumettra l'option A de la proposition de politique de réunion à l'Assemblée générale pour approbation.
	Approuvé par l'AG avec deux objections
4	Le ComEx a approuvé le rapport sur les comptes de l'Année 17 qui sera présenté à l'Assemblée Générale.
	fait

DRAFT

5	Les informations sur le Conseil consultatif de l'AECP doivent être partagées avec tous les membres du ComEx de manière à inciter les personnes intéressées à y participer au nom du CC.
	Courriel envoyé le 03 octobre, aucun intérêt, Mo a assisté à distance
6	Le Secrétariat demandera l'avis des membres sur les points à suggérer pour l'ordre du jour du Forum Inter-CC sur le Brexit.
	Courriel envoyé le 07 octobre, pas de réponse. Courriel pour la réunion du 15 décembre envoyé le 26 octobre
7	Le Secrétariat lancera une consultation écrite des membres du CC EOS pour qu'ils contribuent aux ordres du jour du MIAC et du MIACO.
	Courriel envoyé le 03 octobre
8	Le Secrétariat se renseignera sur la date de départ à la retraite de Barrie Deas et préparera un message officiel du ComEx le remerciant pour sa contribution au travail du CC.
	Avril 2023

4 Approbation des points à traiter par les Groupes de travail

Points à traiter du Groupe de travail 1 - Mer d'Irlande

1	Le Secrétariat doit vérifier auprès du CIEM si des recherches (en cours et/ou prévues) sur les effets cumulatifs des développements d'ORE sont disponibles. Si ce n'est pas le cas, des recommandations devraient être élaborées par le CC pour demander que ce sujet soit étudié.
2	Le CC EOS doit recommander à la COM de demander au CIEM d'inclure les impacts du changement climatique sur le frai du cabillaud - en particulier l'augmentation de la température de l'eau de mer - dans l'évaluation des stocks.
3	Les commentaires formulés sur les exemptions à l'obligation de débarquement devraient être pris en compte dans la préparation de l'avis du CC sur le plan de rejets 2024 par le groupe de discussion sur l'obligation de débarquement.
4	Assurer le suivi des recommandations incluses dans l'avis sur les possibilités de pêche 2023 en ce qui concerne la mer d'Irlande et examiner la nouvelle question soulevée sur l'évaluation du lieu jaune (décalage entre les données de débarquement et de capture).

Les points à traiter ont été approuvés par les membres du Comité exécutif.

Points à traiter du Groupe de travail 2 - Mer Celtique & Ouest de l'Ecosse

1	Poursuivre le travail du CC EOS sur les projets d'énergie renouvelable conjointement avec d'autres conseils consultatifs, si possible.
2	Les membres du groupe de travail sont invités à envoyer leurs commentaires sur les exemptions à l'obligation de débarquement afin de contribuer à l'élaboration de l'avis sur le plan de rejets pour 2024 en cours d'élaboration par le groupe de discussion sur l'obligation de débarquement. En particulier, les membres sont invités à réfléchir aux mesures introduites qui ont entraîné une hausse de la sélectivité et de la capacité de survie.

Les points à traiter ont été approuvés par les membres du Comité exécutif.

DRAFT

Points à traiter du Groupe de travail 3 - Manche

Le Président annonce que Manu Kelberine a été nommé nouveau Président de ce Groupe de travail lors de la réunion de lundi. Le Vice-président actuel, Mathieu Vimard, restera à son poste.

1	Le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM) partagera une proposition d'avis sur le rouget barbet de roche avec le Secrétariat qui le distribuera au groupe de travail 3 en vue de son examen, puis au Comité exécutif en vue de son approbation.
2	Le Secrétariat informera les membres du groupe de travail 3 des retours du groupe des États membres sur l'avis relatif au bulot.
3	L'avis concernant une recommandation conjointe pour la gestion de la pêche a la coquille Saint-Jacques dans la Manche est mis en suspens pour le moment. Les membres irlandais et français se concerteront sur l'utilisation des anneaux de 97 mm et reviendront vers le Secrétariat dès que des mises à jour seront disponibles.
4	Discuter de la plainte de l'EAA et de l'IFSUA concernant la production d'avis sur le bar à destination du Comité exécutif. Le Secrétariat doit élaborer une procédure visant à clarifier la manière dont l'absence de consensus doit être traitée lors de la préparation d'un avis.
5	Suivre l'évolution de la désignation des aires maritimes protégées, tant du côté de l'UE que du côté du Royaume-Uni, et combiner ce travail à l'examen de l'ensemble de mesures relatives à la politique commune de la pêche.
6	Les membres du groupe de travail sont invités à envoyer leurs commentaires sur les exemptions à l'obligation de débarquement afin de contribuer à l'élaboration de l'avis sur le plan de rejets pour 2024 préparé par le groupe de travail sur l'obligation de débarquement. En particulier, les membres sont invités à réfléchir aux mesures introduites qui ont entraîné une hausse de la sélectivité et de la capacité de survie.

Les points à traiter ont été approuvés par les membres du Comité exécutif.

Groupe de travail horizontal

1	Ajouter l'examen de la gestion de la pêche sur le banc de Porcupine à la liste des sujets à suivre avec le MSG NWW.
2	Le groupe de réflexion LO doit inclure une analyse des effets potentiels en cas de perte des exemptions.
3	Les membres doivent envoyer par courrier électronique leurs questions relatives à la présentation de Richard Cronin au Secrétariat pour un suivi écrit.
4	Les sujets soulevés par Richard Cronin seront abordés dans les Groupes de réflexion concernés (Climat et Environnement, nouveau dossier PCP potentiel, nouveau ORE / contraction spatiale potentiel).
5	Les membres doivent envoyer au secrétariat des questions à la Commission sur le thème des zones protégées pour un suivi écrit.

DRAFT

6	Le secrétariat doit assurer le suivi avec Henn Ojaveer pour qu'il envoie au Secrétariat des informations sur la demande de données scientifiques.
7	Les membres doivent soumettre leurs questions sur l'aperçu de l'écosystème de la mer Celtique au secrétariat pour un suivi écrit.
8	Le secrétariat doit proposer un sujet sur l'aperçu de l'écosystème pour la prochaine réunion MIAC/MIACO.
9	Le secrétariat doit contacter le PelAC concernant la proposition d'un nouveau groupe de réflexion conjoint afin d'identifier les priorités.
10	Le secrétariat doit contacter les autres secrétariats des CC concernant le travail conjoint sur le dossier PCP.

Le Président ajoute qu'Alexandra Philippe, EBCD, a été nommée Présidente du Groupe de réflexion proposé sur le dossier PCP.
Les points à traiter ont été approuvés par les membres du Comité exécutif.

5 Dialogue avec la DG MARE - Fabrizio Donatella, Directeur MARE C5

Le Président souhaite la bienvenue au Directeur Donatella et exprime son plaisir de pouvoir constater que depuis sa nomination en tant que Directeur de la DG MARE, Fabrizio Donatella a assisté à toutes les réunions du Comité exécutif de la CCEOS. Le CC a abordé de nombreux sujets lors des réunions des GT au cours des jours précédents, la majorité d'entre eux ayant un lien avec les opportunités de pêche et en particulier l'espace pour les activités de pêche et de production alimentaire dans les Eaux occidentales septentrionales. La semaine dernière, lors de la réunion inter-CC, le Directeur général Vitcheva a présenté le dossier publié par la Commission le 21 février avec les rapports sur la PCP et de l'OCM et deux plans d'action. Ces derniers prévoient une nouvelle réduction des activités de pêche. Le CCEOS vient de décider d'organiser un Groupe de réflexion pour préparer un avis sur ce dossier. M. Brouckaert invite M. Donatella à développer ce point ainsi que d'autres aspects pour lesquels l'avis du CCEOS est considéré comme utile.

Le directeur Donatella remercie le Président pour l'invitation qu'il a acceptée avec plaisir et s'excuse de ne pouvoir se joindre à la réunion en personne. Il explique qu'il est parfois difficile pour la Commission d'assister à toutes les réunions et d'apporter une contribution significative aux interactions. Cela est particulièrement vrai pour la dernière partie de l'année, à partir de septembre.

Il félicite le CCEOS pour sa participation active sur tous les aspects et les nombreuses soumissions faites à la Commission reconnaissant la quantité de travail que cela implique.

Il déclare que la publication du dossier PCP est un moment crucial pour la Commission, car elle permet d'identifier la manière dont la Commission envisage la PCP, la biodiversité, la transition énergétique et la mise en œuvre de l'OCM. Il estime que chacun de ces éléments mérite une discussion spécifique, bien qu'ils aient été publiés en un paquet en raison de leurs liens. Le dossier a été adopté le 21 février et comprend les quatre documents suivants :

- Fonctionnement de la PCP
- Plan d'action
- Transition énergétique

DRAFT

- Fonctionnement de l'OCM

Communication sur le fonctionnement de la PCP

Cette communication n'est pas une évaluation mais plutôt un test de résistance, un moyen de confirmer que le règlement est adapté à son objectif. La PCP fournit les outils nécessaires au développement durable de la pêche, dont la mise en œuvre doit être améliorée. Dix ans plus tard, elle est toujours cohérente avec le point de vue de la Commission, ainsi qu'avec les évolutions récentes, notamment le "Green Deal", la stratégie en faveur de la biodiversité et les aspects socio-économiques. Il reste des défis à relever pour faire face aux crises de la biodiversité et du climat sans créer d'instabilité pour le secteur de la pêche. Dans la communication, l'approvisionnement alimentaire et l'innovation sont pris en considération, dans le but de créer une compréhension mutuelle de la direction que nous voulons prendre. Il est donc également décrit comment interagir avec les parties prenantes.

Plan d'action pour le milieu marin

Ce plan vise à concrétiser l'engagement pris en matière de pêche dans le cadre de la Stratégie sur la biodiversité. Tous les secteurs d'activité et domaines politiques sont invités à apporter leur propre contribution à la stratégie. Le Plan d'action contient des actions très concrètes et rapproche les politiques de l'environnement et de la pêche. Il s'agit d'une communication et non d'une proposition législative et montre comment la Commission considère que les États membres progressent dans la mise en œuvre de la législation existante.

L'accent est mis sur les éléments suivants :

- Matériel de pêche sélectif
- Technologie et innovation pour lesquelles la Commission est en mode demande
- Assurer à l'industrie de la pêche un environnement plus sain
- Reconnaître les pêcheurs en tant que gardiens de la mer pour protéger l'écosystème marin

Il est important de noter que les programmes opérationnels de l'EMFAF sont approuvés dans tous les États membres.

Communication sur la transition énergétique

Il est essentiel que les secteurs de la pêche et de l'aquaculture deviennent plus résistants face aux défis de la crise énergétique et qu'ils réduisent leur empreinte carbone. La Commission souhaite adopter une stratégie sur la manière de passer à des sources d'énergie renouvelables plus propres qui permettraient au secteur d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Cette stratégie devra être mise en œuvre le plus rapidement possible et les obstacles sont nombreux.

L'accent est mis sur les éléments suivants :

- Développer les compétences et la main-d'œuvre, répondre au besoin de connaissances et de formation

DRAFT

- Pas de fonds supplémentaires prévus, mais il y a déjà des fonds existants

Rapport sur l'OCM

Il s'agit d'un élément important pour garantir l'existence de normes de commercialisation et d'informations adéquates pour le consommateur. Cette politique a également été jugée adaptée à son objectif, bien que des améliorations puissent être apportées sans modifier le cadre juridique.

Le Président remercie M. Donatella pour cette vue d'ensemble.

En ce qui concerne l'objectif de protection de 30 %, dont un tiers doit être strictement protégé, John Lynch demande si ce tiers correspond à la partie qui serait préservée de l'utilisation d'engins de fond mobiles ou si la totalité des 30 % est incluse dans cette interdiction. Deuxièmement, il déclare que la transition énergétique pose un problème pour l'industrie de la pêche car le leader actuel dans le développement des énergies renouvelables est le secteur des ORE (énergies renouvelables en mer), ce qui crée des problèmes pour tous les pêcheurs. Si les mers sont protégées à 30 % contre la pêche et les ORE, cela laisse 70 % aux ORE et inclut davantage de zones de pêche, ce qui pourrait exclure la pêche de 100 % de sa zone, étant donné le grand nombre de projets proposés pour les ORE.

Alexandra Philippe commente qu'il est difficile pour les parties prenantes de comprendre qu'un document aussi complet puisse être publié le même jour que plusieurs documents supplémentaires censés combler les lacunes identifiées dans le rapport. En ce qui concerne la régionalisation, elle se demande pourquoi la Commission propose l'élimination progressive des engins de chalutage de fond dans tous les bassins maritimes sans tenir compte des spécificités régionales.

M. Murphy déclare qu'en ce qui concerne le transfert de responsabilité aux EM dans le cadre de la régionalisation, l'Irlande a estimé que cela n'était pas utile et que l'aide financière n'était pas transmise au secteur. Il est convaincu qu'il y aura une perte de zones de pêche liée aux actions proposées dans le cadre des plans, et que le secteur est menacé car la charge de travail est importante pour traiter tous les aspects du Plan d'action pour le milieu marin, y compris la transition énergétique. « Les flottes de toute l'Europe sont en train d'être décommissionnées » et les bateaux sont vendus pour éviter que les nouvelles générations n'entrent dans le secteur, car on estime qu'il n'y a pas de perspective pour les nouveaux arrivants. « Sans des mers saines et des stocks durables, le secteur est voué à l'échec. » Il demande si la Commission est consciente des difficultés rencontrées par le secteur de la pêche.

M. Donatella répond que l'interdiction du chalutage de fond dans les ZMP d'ici à 2030 est prévue. Pour la Commission, il est très clair que l'accent est mis sur la contribution à la biodiversité. Dans tous les bassins maritimes de l'UE, des ZMP sont créées dans le but de protéger l'environnement marin et il déclare qu'il est nécessaire de se pencher sur la manière dont les activités susceptibles d'avoir un impact négatif sur les fonds marins et les ressources peuvent être prises en compte. « Des mesures doivent être adoptées au niveau régional. » La Commission constate qu'il existe une forte concurrence pour l'occupation de l'espace marin. En ce qui concerne le décommissionnement, il indique qu'il est personnellement bien conscient des problèmes qui affectent les communautés côtières. Il a encouragé le CC à se pencher sur les préoccupations des communautés côtières et à les porter à l'attention de la Commission.

Le Président indique que le CC évaluera si son avis sur le rapport relatif à la PCP a été pris en compte.

DRAFT

En ce qui concerne l'interdiction du chalutage de fond, il a exprimé l'impression que la tendance à la protection de l'ensemble de la zone n'est pas liée à ce qui est exactement protégé. En ce qui concerne les possibilités de financement supplémentaires, il demande comment les utiliser compte tenu du cadre de financement restrictif pour le secteur de la pêche.

M. Donatella déclare que la protection de 30 % est un engagement international et convient qu'elle donne l'impression d'une approche généralisée. Il estime qu'il n'y a pas de contradiction, ajoutant qu'il serait intéressant que le Groupe de réflexion se penche sur l'approche et fasse des suggestions spécifiques concernant les spécificités régionales.
Abordant la rigidité des règles de financement de l'EMFAF, il souligne qu'une partie de ses priorités de programmation concerne la transition énergétique et que les EM ont été encouragés à inclure une contribution claire et tangible au Green Deal. Il a encouragé le CC à s'adresser à la Commission sur les règles et la mise en œuvre de l'EMFAF.

Plan pluriannuel pour les eaux occidentales septentrionales (MAP)

Passant du dossier de publication à ce sujet, M. Donatella commente qu'il s'agit d'un élément clé de la législation mise en œuvre en 2019, qui assure la stabilité des possibilités de pêche tout en permettant un certain élément de flexibilité pour les gestionnaires de la pêche. La Commission remercie le CCEOS pour ses contributions qui seront analysées. La date cible pour le rapport de la Commission sur la mise en œuvre du WW MAP est mars 2024.

Consultation annuelle UE/Royaume-Uni

À ce sujet, M. Donatella indique que dans l'Accord de commerce et de coopération et dans les consultations bilatérales, l'UE s'en tient à ses principes et à l'approche qu'elle entend adopter. La Commission spécialisée de la pêche a un énorme programme de travail. La prochaine réunion aura lieu en juin avec 20 engagements dans le compte rendu écrit des consultations bilatérales de l'année dernière. Il déclare que lors de l'une des prochaines réunions du CCEOS, il sera ravi d'aborder les questions relatives à la date clé de 2026 dans le cadre de l'Accord de commerce et de coopération.

José Beltran reconnaît que le Directeur a identifié les pêcheurs comme les gardiens de la mer. À cet égard, il demande combien de stocks sont considérés comme n'étant pas dans un état durable lorsque l'on s'efforce d'obtenir un environnement plus sain. Il estime que d'autres industries, comme l'ORE, ont un impact sur l'environnement, mais que l'accent est mis sur la pêche. Il déclare que l'on détecte des EMV qui existent depuis longtemps et qui sont toujours là, ce qui signifie qu'il n'y a pas eu d'impact de la pêche dans ces zones. Il ne veut pas dire que la pêche ne doit pas être sélective, mais la plupart des stocks sont en bon état et ceux qui sont en moins bon état sont gérés par l'industrie au moyen de mesures d'amélioration. En ce qui concerne la transition énergétique, il faut savoir que les alternatives n'en sont qu'à leur début.
M. Beltran indique également qu'au sein du CCEOS et d'autres comités consultatifs, il n'est pas certain que les avis soient pris en compte par la Commission, ce qui engendre des frustrations.

M. Donatella fait remarquer que la Commission n'a jamais déclaré que la pêche n'était pas durable. Tous les membres de la Commission ont le plus grand respect pour les personnes qui travaillent dans l'ensemble de la chaîne. Toutefois, les activités doivent contribuer davantage à la durabilité à long terme de l'environnement marin et, dans certains domaines, il existe des lacunes en matière d'évaluation. Il a estimé qu'il fallait faire une distinction entre l'état du stock et la prochaine

DRAFT

génération du stock, et l'état de l'environnement marin.
En ce qui concerne la transition énergétique, il reconnaît qu'il existe des besoins spécifiques pour le secteur qui doivent être discutés au niveau local.
En ce qui concerne l'évaluation de la valeur des conseils du CC, il fait référence aux EMV et promet de revenir vers le CC lorsque les nouveaux conseils seront publiés, ce qui devrait être le 18 avril.

Le Président remercie le directeur Donatella pour son intervention et sa volonté d'assister aux futures réunions du CCEOS sur ces sujets. Il demande s'il est possible de soumettre des questions supplémentaires par écrit.

ACTION : Les membres sont invités à envoyer leurs questions écrites au Secrétariat pour que le directeur Donatella y réponde par écrit

6 Actualités SEAwise - Jochen Depestele, ILVO

La présentation est disponible ici.

La présentation se concentre sur les résultats obtenus à ce jour et sur les étapes futures.
Les projets ont démarré au début du mois d'octobre 2021 dans le cadre du programme Horizon 2020 de l'UE. SEAwise travaillera jusqu'en septembre 2025 pour relever les quatre principaux défis :

1. Manque de conseils orientés vers l'utilisateur final
2. Absence de priorités claires et communément reconnues
3. Lacunes dans les connaissances existantes
4. Manque de méthodes précises et adaptatives

Les résultats de l'atelier d'étude comprennent des contributions de parties prenantes individuelles et de groupes de parties prenantes. Le cadre de la FAO a été utilisé pour l'analyse en regroupant les défis sous les rubriques suivantes :

- Bien-être écologique
- Pêche
- Bien-être humain

Une approche scientifique a été développée pour analyser la littérature scientifique concernant les effets de la pêche sur différents aspects.

- Le climat, les stocks pêchés et les ZMP figuraient parmi les questions les plus fréquemment abordées dans les documents de travail et dans les études d'impact
- Les prises accessoires étaient fréquentes dans les études d'impact, mais pas dans les documents de travail
- Les aspects économiques soutenus par les documents sont la valeur de débarquement, les bénéfices, les coûts du carburant, les revenus et la pêche économiquement viable
- Les parcs éoliens, les autres activités non liées à la pêche, l'approvisionnement et la sécurité alimentaires et la pollution ont souvent été abordés lors des études d'impact, mais pas dans les documents de travail

DRAFT

Le rapport est disponible à l'adresse suivante : https://seawiseproject.org/seawise-results/

Des travaux complémentaires ont été réalisés concernant :

- L'évaluation des modèles, des méthodes pour déterminer leur qualité et l'efficacité de la gestion actuelle pour atteindre les objectifs - https://seawiseproject.org/seawise-results/
- L'amélioration des modèles des :
    - effets du comportement des pêcheurs sur les captures, de la gestion sur les performances économiques et du poisson sur la santé humaine
    - effets du climat et de la densité sur la productivité des stocks pêchés
    - effets de la pêche sur les prises accessoires, les habitats benthiques, les réseaux alimentaires et les déchets
    - prévisions concernant la possibilité d'atteindre tous les objectifs en même temps
    - répartitions spatiales des poissons et des pêcheurs

De ce travail, 18 rapports doivent être remis à la Commission pour le 1er avril 2023. Grâce à ces résultats et à la contribution des CC aux questions clés, le consortium élaborera des exemples de la manière dont les avis axés sur les écosystèmes dérivés des résultats peuvent se présenter. Ces exemples constitueront la base d'un atelier virtuel entre les régions pour discuter des changements à apporter afin de rendre les avis utiles pour vous et d'autres utilisateurs.

M. Murphy remercie l'orateur mais s'inquiète de la méthodologie utilisée pour déterminer la santé de l'environnement. Il estime que les conseils donnés par les parties prenantes reflètent les préoccupations du secteur, par exemple en ce qui concerne l'impact du changement climatique sur les stocks de poissons, ce qui, selon lui, n'est pas reflété dans cette présentation.

M. Depestele fait remarquer que les effets du changement climatique sur la croissance et le recrutement ont été pris en compte, mais que les informations scientifiques ne sont pas disponibles pour tous les sujets abordés dans les ateliers d'étude. Il estime qu'il y a un déséquilibre entre ce qui est disponible sur les sujets et ce que les parties prenantes aimeraient voir.

M. Murphy précise qu'il est important de combler les lacunes dans les connaissances des experts scientifiques afin de faire correspondre les expériences et les informations provenant de l'industrie.

M. Depestele indique que ce point sera discuté avant l'atelier de co-conception.

Le Président déclare que les différences constatées entre la réalité et l'avis des parties prenantes doivent être prises en compte. Il commente la littérature disponible sur d'autres initiatives EBFM antérieures et demande si celles-ci ont été prises en compte dans le projet SEAwise.

M. Depestele indique qu'il est prévu, par exemple, de prendre en compte le travail de WKIRISH pour faire avancer l'EBFM. Il espère que l'atelier prévu dans le courant de l'année permettra d'y voir plus clair.

M. Murphy déclare qu'en mer Celtique, il y a un décalage entre les classes d'âge qui seraient capturées par les pêcheurs et les conseils actuellement en place. Une approche basée sur les écosystèmes devrait être plus en phase avec la réalité.

DRAFT

7 Réunions organisées par le CCEOS ou auxquelles il a participé

- MIAC/MIACO (Président)

    - 12-13 janvier 2023
    - Examen de l'activité de conseil du CIEM pour 2022
    - Participation en personne du CIEM aux réunions du CCEOS en juillet
    - Perspectives des parties prenantes et stratégie d'engagement
    - Besoins scientifiques émergents
    - Lettre adressée au CIEM avec des questions sur l'avis du CCEOS concernant les possibilités de pêche qui n'ont pas été prises en compte dans les résultats du TAC et des quotas pour 2023

- Briefing Loi MAP 2021 (Secrétariat)

    - 19 janvier 2023
    - Réunion hybride organisée dans les bureaux du BIM à Dun Laoghaire, Irlande
    - Intervenants de trois ministères irlandais
    - Action : renouvellement de la demande de participation du CCEOS au forum ORE en conjonction avec le PelAC

À la question du Président de savoir dans quel GT cette question sera abordée, Mo Mathies répond qu'il s'agira du nouveau GT conjoint proposé pour être mis en place entre le CCEOS et le PelAC.

M. Lynch demande s'il y aura un suivi avec les Départements.
Le Secrétariat déclare qu'il participera à l'un des ateliers en personne et qu'il en rendra compte à tous les membres. Le Secrétariat informera également les membres lorsque la date de l'atelier virtuel sur le thème de la pêche sera disponible.

M. Lynch indique que lui-même et d'autres collègues irlandais participeront à certains des événements à venir et tiendront le Secrétariat informé.

Le Président a remercié M. Lynch et les autres représentants irlandais pour leur offre.

- Alliance des Pêcheries du Nord (Secrétariat)

    - 28 février à Londres
    - Représentants de l'Angleterre, de l'Écosse, de la Norvège, de la Suède, de l'Irlande, du Danemark et de la France
    - Objectifs/calendriers nationaux en matière d'énergies renouvelables en mer
    - Problèmes et défis spatiaux par pays, y compris les impacts environnementaux
    - Stratégies nationales et action collective
    - Prochaines étapes : Termes de référence et stratégie de relations publiques

DRAFT

8 Aperçu du programme de travail et du budget du CCEOS pour l'année 18 (Secrétariat)

La présentation est disponible ici.

- Succession du vice-président du Comité exécutif pour l'industrie

Le Secrétariat explique que l'actuel vice-président Julien Lamothe (ANOP) a été élu vice-président du MAC et qu'il a donc estimé qu'il ne pouvait plus remplir le rôle de vice-président au sein du CCEOS de manière efficace et efficiente. Il propose Jean-Marie Robert (LPDB) pour lui succéder.
Il est demandé aux membres du Comité exécutif s'il y a des objections à cette nomination. Il n'y en a pas et M. Robert est approuvé à l'unanimité en tant que nouveau vice-président du Comité exécutif.

L'élection a été suivie d'une présentation détaillée des réalisations actuelles et des actions en cours dans le cadre du programme de travail actuel, ainsi que d'un aperçu du budget.

9 Aperçu des procédures de travail de l'EFCA en 2023 - Miguel Nuevo, EFCA

La présentation est disponible ici.

L'EFCA a reçu un certain nombre de questions de la part des PO irlandais et a décidé qu'il était plus approprié d'en discuter dans le contexte du Comité exécutif plutôt que dans le cadre d'une réunion bilatérale. L'EFCA remercie le Secrétariat du CCEOS d'avoir rendu cela possible dans un délai très court.

Le rôle des intervenants de l'UE dans le contrôle et l'application de la PCP

- Les États membres : activités dans leurs eaux, navires arborant leur pavillon, leurs ressortissants (INN).
- Commission européenne : formule la politique, vérifie sa mise en œuvre
- EFCA : coordonne et assiste les États membres et la CE

La mission de l'EFCA est définie dans le règlement fondateur (EC) 768/2005.
Le programme de travail 2023 de l'EFCA est disponible ici.

Les Plans de déploiement conjoints de l'EFCA constituent une plateforme pour les activités conjointes d'inspection et de surveillance par les États membres de certaines pêcheries dans des régions spécifiques.

Les autorités nationales disposent de plans de contrôle nationaux qui fixent des normes d'inspection pour plusieurs critères. Les inspections en mer et à terre sont enregistrées dans les systèmes nationaux et partagées avec l'EFCA. La synthèse des données d'inspection des PDC est publiée chaque année de manière transparente dans les rapports annuels de l'EFCA. Les moyens affrétés par l'EFCA comprennent, à partir de 2023, trois navires de patrouille en mer et un avion.

Chaque année, l'EFCA réalise une évaluation stratégique des risques régionaux au niveau des segments de flotte (navires pêchant dans la même zone avec le même engin / taille de filet) en collaboration avec les États membres. L'évaluation stratégique tient compte de l'état des stocks

DRAFT

exploités, du niveau des captures et de la probabilité de non-respect de la législation en vigueur en matière de pêche, sur la base des meilleures données disponibles. En second lieu, l'évaluation tactique des risques menée au niveau des navires relève de la compétence nationale et donne lieu à l'établissement de listes nationales de navires à risque. Conformément à l'article 36 de la politique commune de la pêche, le contrôle et la mise en œuvre reposent sur une stratégie axée sur le risque.

Dans le cadre de cette évaluation des risques, les menaces sont identifiées par les experts de l'EM et l'EFCA. Elles sont ensuite analysées en fonction du segment de flotte et/ou de la zone, l'impact et la probabilité étant calculés, suivis d'une évaluation du risque et des mesures d'atténuation, ainsi que d'une recommandation pour y remédier. L'évaluation stratégique des risques menée au niveau régional par l'EFCA en collaboration avec les États membres utilise une méthodologie standard disponible sur le site web de l'EFCA (lien). Un aperçu général de l'évaluation des risques de l'EFCA est disponible dans la vidéo suivante : https://www.youtube.com/watch?v=99JFH9hy__g

M. Murphy remercie les représentants de l'EFCA pour leur présentation très détaillée et complète. Il remercie le Secrétariat du CCEOS pour son travail et pour avoir rendu cela possible.

ACTION : Les membres doivent envoyer leurs questions au Secrétariat pour un suivi écrit avec l'EFCA

M. Nuevo indique que des réunions ont été organisées par d'autres CC dans les locaux de l'EFCA à Vigo, ce qui a aidé à la compréhension des CC et du travail de l'EFCA. Il a invité le CCEOS à utiliser les installations pour toute réunion future, qui pourrait alors inclure une plus grande participation de l'EFCA et des discussions dédiées.

Le président remercie M. Nuevo pour cette invitation.

Brendan Byrne remercie l'EFCA pour sa présentation instructive et fait remarquer que contrôle harmonisé et situation équitable sont des expressions utilisées dans le domaine de la pêche, mais qu'elles ne semblent pas avoir d'existence ni d'effet concrets. Il a déclaré qu'il était important de se conformer à la législation, mais que cette conformité devait être la même pour tous et qu'il ne fallait pas qu'un EM soit pointé du doigt, comme cela semble s'être produit récemment avec l'Irlande. Il espère qu'à l'avenir, des réunions pourront être organisées directement avec les représentants de l'industrie par EM également.

M. Nuevo indique que des progrès significatifs ont été réalisés en matière de contrôle de la pêche et que les inspections ont été et sont harmonisées afin de garantir que toutes les autorités de contrôle des EM procèdent de la même manière, ce qui est l'une des priorités de l'EFCA. L'EFCA s'est efforcé de répondre à la liste des questions reçues par l'intermédiaire du CC, en raison de ressources limitées et aussi parce que c'est l'un des rôles des CC, que les questions horizontales soient discutées dans un forum où les parties prenantes de tous les EM concernés sont présentes. M. Nuevo annonce en outre qu'un autre atelier conjoint sur la mise en œuvre de l'obligation de débarquement est prévu en 2023 avec le CCEOS, après l'achèvement de l'évaluation de la conformité de l'OL dans les eaux occidentales septentrionales. Cet atelier conjoint inclura les EM, l'EFCA, le CC et d'autres parties prenantes intéressées, par exemple des organismes scientifiques, etc.

M. O'Donnell déclare que les représentants de plusieurs OP et opérateurs partagent leurs préoccupations et estiment qu'il y a un manque d'informations sur les procédures et les processus. Il

DRAFT

estime qu'un échange bilatéral et général de points de vue et de perceptions pourrait être engagé. Les responsables OP sont à l'écoute de beaucoup de choses et il serait utile de partager les informations de manière constructive.

M. Murphy regrette qu'une réunion bilatérale n'ait pas pu être organisée à ce stade. Il est d'accord avec l'orateur précédent pour dire que cette approche est très constructive et qu'il apprécie l'engagement de l'EFCA. Il évoque les technologies de contrôle nouvelles et proposées, ainsi que les questions relatives à leur utilisation. Il déclare que le plan de contrôle de l'Irlande a été supprimé à la suite de plaintes déposées par l'agence de contrôle irlandaise. L'industrie irlandaise estime que les effets potentiellement considérables doivent être abordés dans le cadre d'une réunion bilatérale afin de faire part des préoccupations de manière constructive. Des mesures sont déjà en place pour éviter les divergences, mais elles ne semblent pas être comprises.

L'EFCA indique que les questions posées ont été abordées lors de la présentation et de la discussion qui a suivi, et qu'il a été décidé qu'il serait plus approprié d'avoir cette discussion dans le cadre du CC plutôt que lors d'une réunion bilatérale. En ce qui concerne les commentaires sur le plan de contrôle irlandais, l'EFCA précise qu'il s'agit plutôt d'une question interne qui ne la concerne pas directement.

Le Président suggère de soumettre ces points au groupe de réflexion Contrôle et Conformité et d'ajouter les questions aux Termes de Référence de ce groupe.

ACTION : Le groupe de réflexion Contrôle et Conformité inclura les points soulevés lors de cette discussion dans ses Termes de référence.

10 Résumé des actions convenues et des décisions adoptées par le Président

Le Président rappelle que Jean-Marie Robert a été approuvé par les membres de ce Comité exécutif en tant que nouveau Vice-président suite à la démission de Julien Lamothe.
Le Président remercie Julien Lamothe, ANOP, pour sa contribution à la vice-présidence du CCEOS au cours de l'année écoulée

Il rappelle également que les membres ont approuvé la création de deux nouveaux Groupes de réflexion dans le cadre du Groupe de travail horizontal, l'un sur le dossier PCP en veillant à ce qu'il n'y ait pas de redondance avec d'autres groupes de réflexion existants du CCEOS, et l'autre sur le développement de l'ORE/contraction spatiale en collaboration avec le PelAC.

Points à traiter

1	Les membres doivent envoyer toute question supplémentaire au directeur Donatella au Secrétariat pour un suivi écrit
2	Le CC examinera le TCA 2026 et envisagera l'élaboration d'un avis
3	Les membres examineront la présentation du GT, et en particulier les recommandations et réunions prévues
4	Le Secrétariat contactera les membres concernant les points à inclure dans le GT pour l'année 19
5	Les membres doivent envoyer leurs questions au Secrétariat pour un suivi écrit avec l'EFCA
6	Le groupe de réflexion Contrôle et Conformité inclura les points de cette discussion dans ses Termes de Référence

DRAFT

Participants

Membres du ComEx du CC EOS	
Emiel Brouckaert (Chair)	Rederscentrale
Gérald Hussenot Desenonges	Blue Fish
Jesus Lourido Garcia	Puerto de Celeiro
John Lynch	IS&EFPO
Patrick Murphy	IS&WFPO
Norah Parke	KFO
Alexandra Philippe	EBCD
Irene Prieto	ANASOL
Observateurs du CC EOS	
José Beltran	OPP-7 Burela
Kenatea Chavez-Hey	ANOP
Franck Le Barzic	OP COBRENORD
Olivier Lepretre	CNPMEM
Llibori Martinez	IFSUA
Anais Mourtada	CNPMEM
Aodh O'Donnell	FPO
Jean-Marie Robert	LPDB
Johnny Woodlock	Irish Seal Sanctuary
Arthur Yon	FROM Nord
Experts & observateurs	
Brendan Byrne	IFPEA
Killian Chute	EFCA
Marta del Avellanal	Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación
Jens Dehaene	Government of Flanders
Jochen Depestele	ILVO
Fabrizio Donatella	DG MARE
Caroline Gamblin	MSC
Miguel Nuevo	EFCA
Pedro Riveira	Xunta de Galicia
Secrétariat du CC EOS	
Mo Mathies	Executive Secretary
Matilde Vallerani	Deputy Executive Secretary

DRAFT